

COMMUNE DE : ARCAMBAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Autres domaines de Compétences des Communes

Séance du 14 avril 2026, à 20 heures 30

Délibération n° : 2026/04/04

Objet : Vote du Budget Principal de la Commune 2026

Le 14 avril 2026, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick Marthe, doyen de l'Assemblée.

Présents : Victoria Abounnasr, Joana Alves, René Destrel, Jérôme Dietsch, Corinne Dupin, Pauline Duroy, Bruno Faure, Bruno Labarthe, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Patrick Marthe, Christian Mignot, Virginie Prieur, Hélène Thomas.

Excusés :

Excusés avec procuration : Caroline Foucher pourvoir à Hélène Thomas

Secrétaire de séance : Virginie Prieur

Le Maire propose au Conseil Municipal le vote du budget primitif 2026 de la Commune suivant :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	952 040.24 €	716 243.87 €
+	+	+
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		235 796.37 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	952 040.24 €	952 040.24 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	455 475.00 €	755 925.79 €
+	+	+
RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	146 478.08 €	€
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	153 972.71 €	€
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	755 925.79 €	755 925.79 €
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	1 707 966.03 €	1 707 966.03 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif communal de 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme DIETSCH

